



Communiqué du 7 septembre 2023

## Un nid de 123 œufs à Hyères sur la plage de la Bergerie



*Emergence sur la plage de la Bergerie (Hyères) - DR : Parc National de Port-Cros*

L'analyse complète du nid révèle que la femelle Caouanne de « La Bergerie » a pondu au total 123 œufs le 21 juin dernier. Que de rebondissements sur ce site ! Après 51 jours d'incubation, le nid est mis à jour par un prédateur non identifié (probablement un chien ou renard), avec des conséquences irréversibles pour nombre d'œufs. L'alerte est donnée. Des mesures sont aussitôt prises pour protéger les restes du nid et des équipes se mettent en place pour assurer une surveillance : agents du service départemental de l'Office français de la biodiversité, du Parc national de Port-Cros et Porquerolles, équipes de Toulon Provence Méditerranée et bénévoles de l'association des associations Explore & Preserve et de la Ligue de Protection des oiseaux (LPO). Cette surveillance va durer 26 jours.

L'analyse des restes du nid par la coordinatrice Alpes-Maritimes et Var du Réseau Tortues Marines de Méditerranée Française (RTMMF) dénombre un total de 123 œufs : 13 œufs non fécondés et 110 œufs présentant un développement embryonnaire. Même si les  $\frac{3}{4}$  des œufs ont certainement été victimes de la prédation animale, 26 tortillons ont réalisé leur course vers la mer. Entre le 12 et le 28 août, il aura fallu 25 mn en moyenne à chacune des 26 petites tortues Caouanne pour parcourir les 12 m qui les séparent de la mer méditerranée, généralement en fin de journée, à la tombée de la nuit. Les coquilles vides et les embryons non développés ou non éclos ont été collectés et échantillonnés selon le protocole de l'Observatoire des Tortues Marines de France métropolitaine (OTM) dans un objectif d'analyse génétique et d'enrichissement des connaissances.

Pour rappel, le 21 juin dernier, un promeneur avait signalé la présence d'une tortue sur la plage de la Bergerie dans le Var. Mais, sans photo ni trace de la tortue, le nid n'avait pu être localisé. Puis le 11 août, les agents de nettoyage de la plage ont signalé à l'Association Marineland la présence d'œufs répandus sur le sable, révélatrice d'une prédation animale. Dès lors, une surveillance humaine renforcée a été mise en place sur le site avec une cage de protection contre les prédateurs, les œufs étant particulièrement vulnérables à la prédation lors des périodes d'incubation et lors de l'émergence des premières tortues. C'est la raison pour laquelle, sur la plage de la Capte située à quelques centaines de mètres, un dispositif de réduction des prédateurs a été installé.

Ces préoccupations (prédation animale, mais aussi la pollution lumineuse, les activités touristiques...) sont au cœur du « plan action émergence » et des échanges entre scientifiques de l'Office Français de la Biodiversité (OFB), de l'Observatoire des Tortues Marines (OTM) porté par le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN), du Réseau Tortues Marines de Méditerranée Française (RTMMF) - commission de la Société herpétologique de France (SHF).

### **11 pontes cet été : une mobilisation exceptionnelle pour un phénomène exceptionnel**

Cet été, des pontes de tortues Caouanne ont été observées plage de la Bergerie à Hyères (Var) en juin, à Villeneuve-Loubet dans les Alpes-Maritimes, puis à Marseillan (Hérault), sur l'île de Porquerolles (Var), à Sète (Hérault), et de nouveau dans le Var à Saint-Cyr-sur-Mer, à Fréjus-Plage et sur la plage de la Capte (commune de Hyères) en juillet, sur la plage de Pietracorbara et enfin près d'Ajaccio en Corse en août. Une émergence a également été observée début septembre en Corse, sur un autre site toujours près d'Ajaccio. Ces événements restent rarissimes sur le littoral méditerranéen français même si cette année celui-ci a été le lieu d'un phénomène exceptionnel avec 11 pontes de tortues Caouanne identifiés sur des plages de Méditerranée continentale (8) et Corse (3).

### **Laisser faire la nature, ne pas déranger**

La réglementation française interdit toute perturbation intentionnelle (manipulation, nuisance lumineuse...) de ces espèces protégées. Aussi, il est très important de respecter certaines règles en cas d'observation d'une ponte ou de l'émergence de tortillons :

- ✓ Respecter une distance de 10 mètres ;
- ✓ Eteindre toutes les sources de lumière artificielle ;
- ✓ Ne pas photographier les tortues avec un flash ;
- ✓ Ne pas toucher les tortues et les œufs.

La saison de ponte des tortues Caouanne s'étale généralement de juin à mi-août. Durant toute cette période, elles fréquentent nos plages, le plus souvent la nuit, afin d'y déposer leurs œufs. Cette espèce a une maturité sexuelle tardive (autour de 30 ans) et se reproduit tous les 2 à 4 ans. La taille adulte varie de 90 cm à 1 mètre, pour un poids moyen de l'ordre de 135 kg.

### **Les tortues marines, des espèces protégées**

En France, toutes les espèces de tortues marines sont protégées. Cela signifie que pour intervenir sur une tortue marine, même en difficulté, il faut être habilité, disposer d'une dérogation délivrée par les autorités compétentes dans le cadre d'un programme scientifique validé par le Conseil National pour la Protection de la Nature.

Les tortues Caouanne et les six autres espèces de tortues marines présentes dans les mers et océans du monde sont toutes inscrites sur la liste rouge des espèces menacées de l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature).